



FORME ET LOISIRS
EXINCOURT

BIENVENUE DANS LA NEWSLETTER DE FORME ET LOISIRS EXINCOURT

FORME ET LOISIRS EXINCOURT : 9, RUE DES NATIONS 25400 EXINCOURT
Numéro d'enregistrement RNA : W252000673 - Identifiant SIREN : 884 586 785
fanfen.gym@gmail.com / 03 81 34 60 75 ou jcdupre4@orange.fr / 06 80 90 24 66

2020-2021 N° 28



Bonjour à toutes et à tous, chères adhérentes et chers adhérents de la saison 2020 – 2021. Nous sommes le vendredi 30 juillet 2021.

COVID-19

Et c'est reparti, avec un emballement des nouveaux cas qui se confirme. « La situation sanitaire continue de s'aggraver et demeure préoccupante » : dit le gouvernement. Hier, 28000 nouveaux cas recensés en France. Santé Publique France annonce : « La carte de France est presque désormais entièrement rouge. » Par endroit, des restrictions locales réapparaissent. Pas très réjouissant tout ça ! Que va donc nous réserver ce mois d'août 2021 ? Et septembre ?

L'Éducation nationale a présenté un nouveau protocole sanitaire pour la rentrée comprenant 4 scénarios possibles à appliquer selon les critères de gravité des situations sanitaires qui seront rencontrées. Et qu'en sera-t-il pour le sport ?

Ce que l'on sait à ce jour, c'est que **le ministère chargé des Sports a publié le 21 juillet 2021 une information concernant le déploiement du Pass Sanitaire dans le sport (voir les 2 tableaux en page 2 de cette lettre).**

On constate que la capacité et la classification des ERP utilisés pour notre Gym en intérieur, seront déterminantes pour connaître les modalités à appliquer en matière de protocoles sanitaires. Nous aurons à travailler ce sujet avec les représentants de la municipalité. Néanmoins, on s'aperçoit que la présentation d'un Pass Sanitaire de la part des pratiquants risque d'être une exigence à la reprise de nos activités.

Nous continuerons à vous tenir informé.



CALCUL DES AVOIRS

Conformément à ce que nous avons écrit dans la documentation de l'Assemblée Générale 2021, nous sommes en mesure aujourd'hui de vous présenter la méthode retenue (validée par le Comité Directeur) pour le calcul des AVOIRS que nous allons rétroceder aux adhérents qui accepteront de nous renouveler leur confiance et qui s'inscriront pour la nouvelle saison 2021 – 2022, lorsqu'elle redémarrera.

Définition du montant des AVOIRS qui seront appliqués lors des réengagements pour la saison 2021 - 2022

1. Calcul de la marge de manœuvre

En premier lieu, nous avons procédé à l'actualisation de notre prévision de bilan financier de fin de saison 2020 - 21 (dépenses fermes au 30/06, extrapolation jusqu'au 31/08/21).

Saison 2020 - 2021 : Recettes prévisionnelles actualisées	5 905 €
Saison 2020 - 2021 : Dépenses prévisionnelles actualisées	5 089 €
Prévision bilan saison 2020 – 2021 "actualisé" (écart favorable)	816 €
Prévision montant trésorerie fin de saison 2020 - 2021	10 552 €
Rappel objectif seuil mini trésorerie fin de saison (frontière zone de surveillance)	7 000 €
Marge de manœuvre pour calculer le potentiel de redistribution	3 552 €

2. Prévision budgétaire macro saison 2021 – 2022 sur la base des historiques

Montant moyen des cotisations par adhérents sur les 6 dernières saisons sportives	86 €
Prévision du nombre d'adhésions (impact contrainte sanitaires ?)	95 adhérents
Estimation de la recette prévisionnelle saison 2021 - 2022	8 170 €
Estimation de dépenses (budget classique niveau bas)	9 000 €
Résultat prévisionnel saison 2021 - 2022 (déficit)	-830 €
Montant potentiel à redistribuer en AVOIRS (marge manœuvre – déficit)	2 722 €

3. Définition de la règle de calcul des AVOIRS

a) Au regard du montant des **frais fixes** qui nous incombent (SACEM, assurance, frais administratifs et de communication) pour assurer la base de financement d'une saison sportive (indépendamment de l'activité réalisée), nous avons conclu qu'une somme de **15 € par adhérent** devait être considérée comme un **"talon incompressible de cotisation minimale"** constituant l'engagement de l'adhérent dans le fonctionnement de l'association. Nous appelons cette part de cotisation : la **"Part Fixe"**.

b) Nous avons conclu également que le **calcul du montant des AVOIRS** à restituer aux adhérents, qui accepteraient de se réinscrire pour la nouvelle saison, doit être réalisé sur la part complémentaire de la cotisation, que nous appelons la **"Part Variable"**, ce montant correspondant au type de formule de Gym choisi par l'adhérent.

c) Sur ces principes, nous avons réalisé des simulations pour déterminer un taux de calcul du montant des AVOIRS compatible avec notre capacité de rétrocession de la valeur définie à **2722 €**. Le résultat montre que **55 % du montant des cotisations payées pour la saison 2020 – 2021** correspondent à un montant total d'AVOIRS (appliqués à la part variable des cotisations), de 2696€. Cela revient à dire, que le montant de la cotisation de la saison 2020 – 2021 revient à 45% du montant d'une adhésion "normale" sur la part variable du tarif.

d) Par rapport aux cotisations individuelles et nominatives versées pour la saison 2020 – 2021 (les cotisations à tarifs préférentiels pour les couples sont divisées par 2), le montant des AVOIRS qui seront appliqués lors du règlement de la saison 2021 - 2022 correspondront aux valeurs présentées dans le tableau ci-dessous.

Exemples de cotisations payées lors de la saison 2020 - 2021	Abattement de la part fixe de cotisation	Part variable de la cotisation sur laquelle est appliquée la ristourne	Montant des AVOIRS
50 €	15 €	35 €	19 €
60 €	15 €	45 €	24 €
90 €	15 €	75 €	41 €
100 €	15 €	85 €	46 €
110 €	15 €	95 €	52 €
120 €	15 €	105 €	57 €
140 €	15 €	125 €	68 €
	Avoir en %	55%	

e) Sur cette base de calcul, seront édités des **"Cartes AVOIRS"** individuelles, nominatives, non-retro-cessible, exclusivement utilisables à la réinscription de la saison 2021 – 2022 et à utiliser avant le 31/12/2021. Les cartes seront conservées par l'association jusqu'à leurs prises en compte lors de la reprise de la nouvelle saison sportive. Les AVOIRS seront utilisés pour le calcul du solde du montant de la future cotisation 2021 – 2022 à régler à l'association, opération qui sera réalisée lors de l'établissement du nouveau dossier d'inscription, après que l'adhérent ait rendu son ancienne carte d'adhésion.



FORME ET LOISIRS
EXINCOURT

BIENVENUE DANS LA NEWSLETTER DE FORME ET LOISIRS EXINCOURT

FORME ET LOISIRS EXINCOURT : 9, RUE DES NATIONS 25400 EXINCOURT
Numéro d'enregistrement RNA : W252000673 - Identifiant SIREN : 884 586 785
fanfen.svm@gmail.com / 03 81 34 60 75 ou jcdupre4@orange.fr / 06 80 90 24 66

2020-2021 N° 28



À PARTIR DU 21/07

pass COVID-19
sanitaire

Le Pass Sanitaire s'applique dès que l'équipement sportif dispose d'une capacité d'accueil de 50 personnes et plus, pour un entraînement ou une compétition.

Inclus ou pas dans le seuil de 50 personnes ?

- **OUI** : pratiquants, arbitres, encadrants (mineurs et majeurs)
- **NON** : gestionnaires, salariés et dirigeants bénévoles

Le seuil de 50 personnes est relatif à la capacité d'accueil de l'ERP et pas au nombre effectif de personnes à un instant T, et s'entend par jour.

Cette période transitoire mène vers l'obligation de pass sanitaire dès la 1^{ère} personne accueillie, à compter de début août.


**MINISTÈRE
CHARGÉ DES SPORTS**
Liberté
Égalité
Fraternité



Le Pass Sanitaire dans le sport

A partir du 21/07/2021

ÉQUIPEMENTS RECEVANT DU PUBLIC (ERP) COUVERTS (X) OU DE PLEIN AIR (PA)		
CAPACITÉ DE L'ERP	CONDITION D'ACCÈS	À RETENIR
50 personnes et plus*	PASS SANITAIRE	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.
Moins de 50 personnes	SANS PASS SANITAIRE	Dans le respect des protocoles sanitaires en vigueur.
DANS L'ESPACE PUBLIC		
Manifestation autorisée ou déclarée accueillant au moins 50 participants par épreuve	PASS SANITAIRE sportifs amateurs	PASS SANITAIRE obligatoire pour tous sauf pour les mineurs et les salariés/bénévoles. Le PASS SANITAIRE dispense du port du masque, mais pas du respect des protocoles sanitaires en vigueur.

* Les salariés et bénévoles ne sont pas comptabilisés dans les 50 personnes accueillies

*Soyez prudent et prenez bien soin de vous ! Nous restons à votre disposition pour répondre à vos éventuelles questions. Bon week-end.
Notre site internet est toujours disponible pour plus d'informations : <http://forme-et-loisirs.e-monsite.com>
Vous pouvez aussi nous retrouver en adhérent à notre Groupe Facebook Privé "Forme et Loisirs Exincourt" – faites nous le savoir.
Pour Forme et Loisirs Exincourt, Jean-Claude Dupré : 0680202466
Secrétaire en charge de la communication et de l'informatisation. jcdupre4@orange.fr ou jcdupre5625@gmail.com*